

- Centre de produits Fruits à cidre
- Centre de produits Fruits à pépins de table
- Centre spécial Produits de fruits
- Centre spécial Transformation artisanale des fruits
- Comité central
- Office fédéral de l'agriculture, Berne
- Organisation professionnelle Transformation (cidrerie/distillation)
- Présidents des centres fruitiers régionaux
- Stations cantonales d'arboriculture
- Swisscofel (commerce de gros de fruits à pépins)
- Union suisse des paysans, Berne

Informations relatives aux prix des fruits à cidre 2010

Retenues sur la récolte 2010

Situation de départ

	Pommes à cidre (t)	Poires à cidre (t)
Besoins annuels des cidrerie	84 200	16 600
Approvisionnement normal	92 600	18 300
* Estimation de récolte de la Fruit-Union Suisse	89 650	13 065
Inventaires des stocks des cidreries (extrapolation au 31.10.10 y c. réserve du marché)	24 800	10 000

* voyez l'annexe

En raison des estimations de récolte moyenne pour les pommes à cidre et petite pour les poires à cidre, le centre de produits Fruits à cidre n'a pas mis en vigueur de retenue sur les prix indicatifs des fruits à cidre de récolte 2010.

À la fin de 2009, la Confédération a abandonné aboli le soutien, à l'exportation de concentré de fruits à pépins. Dans le sillage des profonds changements, le Centre de produits (CP) Fruits à cidre de la Fruit-Union Suisse (FUS) a décidé d'abolir les contributions aux frais de transport et aux marges. À ce jour, ces contributions ont permis la prise en charge de fruits à cidre aux prix indicatifs à la production officiels par toutes les stations de collecte dans toute la Suisse. En conséquence, il y aura publication d'un prix indicatif «franco entreprise de transformation qui produit du concentré ou sa station de ramassage».

Dans sa séance du 25.08.2010, le Centre de produits Fruits à cidre a fixé les prix indicatifs des fruits à cidre et autres contributions pour la récolte 2010 que voici :



Récolte de fruits à cidre 2010

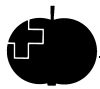
Prix indicatifs des fruits à cidre Suisses Garantie, conventionnels et autres contributions. Les prix sont valables «franco entreprise de transformation qui produit du concentré ou sa station de ramassage».

Prix indicatifs pour les fruits à cidre	(Fr./100kg)		Poires à cidre	Autres fruits à cidre
	Pommes à cidre			
	ordinaires	spéciales		
Suisse Garantie	28.00	33.00	23.00	18.00
Fruits à cidre conventionnels	26.00	31.00	21.00	18.00
Déduction du prix indicatif pour les fruits à cidre (Fr. /100kg)				
		Production	Cidrerie	
Retenues				
Pommes à cidre ordinaires et autres fruits à cidre		0.00		
Pommes à cidre spéciales		0.00		
Poires à cidre		0.00		
Autres contributions				
Publicité collective	0.77		*)	
Contribution Suisse Garantie	0.02			
Contribution à l'organisation professionnelle	0.16		*)	
			*) Contributions encaissées séparément	
Total des déductions				
Pommes à cidre ordinaires et autres fruits à cidre		0.95		
Pommes à cidre spéciales		0.95		
Poires à cidre		0.95		

Prix indicatifs des fruits à cidre BIO et autres contributions.

Les prix sont valables «franco entreprise de transformation qui produit du concentré ou sa station de ramassage».

Prix indicatifs pour les fruits à cidre Bio (Fr. /100kg)			Poires à cidre	Autres fruits à cidre
	Pommes à cidre			
	ordinaires	spéciales		
Bourgeon Bio	33.00	39.00	28.00	18.00
Déduction du prix indicatif pour les fruits à cidre (Fr. /100kg)				
		Production	Cidrerie	
Retenues				
Pommes à cidre ordinaires et autres fruits à cidre		0.00		
Pommes à cidre spéciales		0.00		
Autres déductions				
Publicité collective	0.77		*)	
Contribution pour l'organisation professionnelle Bio Suisse	0.16		*)	
			*) contributions encaissées séparément	
Total des déductions				
Pommes à cidre ordinaires		0.95		
Pommes à cidre spéciales		0.95		
Poires à cidre		0.95		



Qualité des fruits à cidre

À la livraison des fruits à cidre, la qualité doit correspondre aux normes FUS pour les fruits à cidre. Des fruits de qualité inférieure sont à refuser.

Normes et prescriptions : <http://www.swissfruit.ch/brancheninfos/story22169.html>

Décompte

Les contributions des **Producteurs** sont, comme auparavant, à déduire en même temps que la contribution pour la publicité collective lors de la livraison des fruits à cidre; elles sont transmises avec les fruits à cidre puis versées aux différents fonds de la FUS par la maison de transformation à la fin de la campagne de récolte.

Le formulaire de recensement correspondant sera envoyé aux cidreries à la fin de la campagne de transformation.

Nous attirons votre attention sur le fait que les contributions sur les fruits à cidre doivent être encaissées dans toute la Suisse, c'est à dire aussi sur les livraisons de fruits à cidre en provenance du Valais et des régions frontalières.

Fruit-Union Suisse
Département Transformation

Josiane Enggasser